

Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants

Une vision des services de garderie et du développement de l'enfant au Manitoba

La vision du *Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants* est celle d'un système de services de garderie « **universel, accessible, abordable et de qualité** », dont l'objectif est le meilleur développement possible des enfants et le soutien des familles dans tout le Manitoba. Ces quatre éléments clés doivent être considérés comme une partie intégrante du but ultime, qui est de bâtir un système de services de garderie complet couvrant tout le Manitoba. Pour atteindre ce but, les problèmes relatifs aux six éléments essentiels du système de services de garderie doivent être réglés. Ces éléments sont les suivants :

1. normes et qualité des services
2. financement
3. formation et perfectionnement professionnel
4. gestion publique
5. prestation intégrée des services
6. éducation du public

1. NORMES ET QUALITÉ DES SERVICES

Bien que les normes minimales actuellement définies dans la Loi sur les garderies d'enfants et dans le Règlement du Manitoba 62/86 garantissent un niveau élémentaire de santé et de sécurité des enfants, le Comité pense que ces normes doivent être améliorées pour garantir que tous les établissements offrent le plus haut niveau possible de services et d'éducation. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- appuyer la mise au point de normes nationales pour les programmes de garderies et de développement des enfants;
- encourager le dépassement des normes minimales;
- garantir un niveau de financement permettant d'avoir un personnel de garderie stable, bien rémunéré et formé.

Les programmes axés sur l'enfant actuellement en vigueur au Manitoba sont vitaux pour assurer une bonne éducation des jeunes enfants. Cette pratique assure la prestation des soins et de l'enseignement dans un environnement chaleureux, adapté et stable, et encourage de manière naturelle l'apprentissage et le développement des enfants.

2. FINANCEMENT

Puisque le Manitoba est en mesure d'étendre la portée du système de garderie, le Comité recommande la mise en place, d'ici trois à cinq ans, d'un système de services accrédités de garderie universel, sans but lucratif, financé par l'état et dont le financement à long terme est garanti. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- appuyer une augmentation du nombre de places en fonction des besoins des familles et des communautés rurales et urbaines;
- assurer l'emploi d'un personnel bien rémunéré et bien formé en élaborant une stratégie qui réponde aux problèmes critiques posés par le recrutement et la rétention des éducateurs de jeunes enfants;
- permettre la construction de nouveaux établissements et la mise à niveau des établissements et du matériel existants qui sont inadéquats;
- permettre la création de programmes intégrateurs d'intervention précoce et de ressources pour les familles, comprenant des programmes universels et gratuits de pré-maternelle à temps partiel, et encourager l'emploi d'experts en intervention précoce afin d'appuyer ces programmes;
- permettre l'expansion des ressources du Programme de garde de jour pour enfants.

Le Comité recommande une augmentation du financement par l'état afin que l'objectif d'un système de garderie universel soit atteint d'ici trois à cinq ans.

3. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La **formation** et le **perfectionnement professionnel continu** des prestataires de services et d'éducation des jeunes enfants comptent parmi les **indicateurs de qualité les plus importants**. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- offrir une formation accessible et abordable;
- améliorer les modèles actuels de formation et mettre au point de nouveaux modèles adaptés aux besoins des communautés;
- offrir des options de formation spécialisée pour les prestataires de services, telles qu'une formation pour les prestataires à domicile de services de garderie familiale, une formation pour les prestataires de services de garderie pour enfants d'âge scolaire et une formation en gestion;
- revoir le système de classification et les exigences de formation des éducateurs de jeunes enfants en fonction des meilleures méthodes;
- financer l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus de certification pour les éducateurs de jeunes enfants;

- financer l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus d'accréditation pour les établissements de garderie ayant un permis;
- fournir le financement nécessaire pour encourager l'élaboration de programmes de formation en éducation des jeunes enfants qui soient adaptés aux besoins du personnel de garderie actuel non formé.

Le Comité croit également que toute formation doit être transférable et reconnue dans tout le Canada, et il appuie la mise au point de normes nationales de formation.

4. GESTION PUBLIQUE

Pour conserver des services de garderie viables et de haute qualité, il est essentiel d'avoir des conseils communautaires forts et compétents qui reflètent les besoins de la communauté et des familles. Le Comité croit qu'il faut envisager et offrir des options améliorées pour la gestion publique des services de garderie familiale à domicile. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- appuyer et renforcer la gestion publique des programmes et services de garderie au sein des communautés;
- offrir une formation aux conseils communautaires;
- recruter pour les conseils communautaires des personnes et des groupes qui ont l'expérience et l'expertise nécessaires pour mieux soutenir et encourager l'élaboration de programmes de garderie et d'éducation des jeunes enfants;
- améliorer le niveau de participation parentale au sein des conseils d'administration;
- explorer de nouveaux modèles de gestion publique pour les établissements de garderie, tels que le modèle centralisé (ou « Hub »).

L'extension du rôle de gestion publique des conseils aiderait à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources pour les établissements de garderie. Elle permettrait également de faciliter la planification communautaire et l'intégration des services de garderie aux projets urbains et ruraux de développement.

5. PRESTATION INTÉGRÉE DES SERVICES

Le Comité appuie un modèle de prestation intégrée des services, au sein duquel les services de garderie font partie des partenariats communautaires qui bénéficient d'une participation continue des familles. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- améliorer la communication, la coordination et la coopération entre les provinces et territoires;
- renforcer les relations avec les écoles et les autres services communautaires;
- encourager les partenariats pour répondre à une variété de besoins des familles dans les communautés rurales et urbaines;
- assurer la surveillance d'un niveau élémentaire de santé et de sécurité des programmes qui sont actuellement exclus de la Loi sur les garderies d'enfants, tels que les centres parent-enfant, les pouponnières, les programmes de déjeuner intra-scolaires, les programmes de garde avant et après l'école et les services non accrédités de garderie familiale à domicile;
- étendre la définition du terme « service de garderie accrédité » afin de permettre davantage de flexibilité et de créativité pour l'élaboration de services adaptés et intégrés, tels que les services de garderie chez-soi et les services de garde pour les enfants malades;
- appuyer la création d'un système intégré d'identification et d'intervention précoces pour les enfants en établissements de garderie.

6. ÉDUCATION DU PUBLIC

Les soins et l'éducation des jeunes enfants sont essentiels au développement sain de tous les enfants et représentent le premier palier de l'éducation. Le Comité recommande que des mesures soient prises pour :

- améliorer l'image des soins et de l'éducation des jeunes enfants vis-à-vis du grand public;
- mettre au point des stratégies visant à informer le public sur les premières années de l'enfant et sur son développement sain dans les environnements urbain, rural et du Nord.

Les services aux enfants sont la fondation d'une politique encourageant le développement d'enfants et de familles en santé. Le rôle vital qu'ils jouent dans l'établissement d'une société exige une plus grande promotion auprès du public.

Accessibilité. Abordabilité. Qualité.

Universalité des services aux enfants
